



LIBERTÉ TARIFAIRE ?

« L'Etat et la SNCF décident de faire payer aux usagers le financement du système ferroviaire »

C
o
m
m
u
n
i
q
u
é

Par la publication d'un décret le 31 Juillet 2011 modifiant le cahier des charges de la SNCF, l'Etat répond au souhait de la direction de la SNCF qui demandait une plus grande liberté tarifaire

Les motifs essentiels évoqués pour justifier cette modification sont :

❖ **La perspective d'ouverture à la concurrence.**

Comme en 1994, date où la tarification de base uniforme a été abandonnée, la SNCF et l'Etat s'appuient sur cet argument pour modifier en profondeur le cahier des charges de l'entreprise publique SNCF. Cette nouvelle politique tarifaire tourne le dos au concept de transport populaire et accessible à tous.

❖ **L'augmentation des charges externes dont essentiellement les péages.**

Pour la CGT c'est la raison essentielle de la modification tarifaire proposée. Le système ferroviaire est englué dans une spirale du déclin depuis sa séparation en deux entreprises publiques SNCF et RFF. Face à un financement inadéquat et le poids d'une dette énorme, RFF ne cesse d'augmenter les péages pour améliorer ses comptes.

Pour la CGT, en publiant ce décret, l'Etat ne répond pas à la question de fond du système ferroviaire... son financement. Aujourd'hui, celui-ci n'est pas assuré et ce n'est pas cette « nouvelle liberté tarifaire » qui réglera ce problème. Tant que l'on ne financera et désendettera pas le système ferroviaire, tant que son organisation ne sera pas modifiée, tant que l'Etat n'acceptera pas de voir que la création de RFF pose plus de problèmes qu'elle n'en a réglés... on ne résoudra pas durablement la situation.

De plus, cette libéralisation tarifaire va certainement rendre moins accessible le train dans notre pays et le « remède » peut se transformer en « virus ». En visant une augmentation des recettes portée essentiellement par l'augmentation des tarifs plutôt que par une augmentation des voyageurs transportés, la Direction SNCF ouvre la porte à une baisse de la fréquentation et une baisse des recettes.

De plus, contrairement aux annonces de la SNCF, cette réforme ne va pas simplifier la lisibilité de la gamme tarifaire pour les usagers puisque nous allons passer à une tarification évolutive en fonction du taux du remplissage du train et donc beaucoup moins compréhensible pour les usagers, y compris pour ceux qui utilisent internet

Pour la CGT, cette modification tarifaire imposée par ce Gouvernement libéral et réclamée par la Direction de la SNCF représente un élément supplémentaire de remise en cause du service public.

L'Etat et la direction de la SNCF doivent revenir à une politique tarifaire juste et équitable sur tout le territoire, basée sur la tarification kilométrique, qui favorise les déplacements dans le respect des valeurs du service public notamment celle d'égalité de traitement.

Montreuil, le 30 août 2011